



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2020
Français
Original : anglais

[Start1]

Lettre datée du 13 mai 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir-ci joint, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, le texte d'un communiqué daté du 11 mai 2020 qui vous est adressé par le Ministre des affaires étrangères au sujet de la déclaration faite par Chypre, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la France et la Grèce, sur le mémorandum d'accord signé entre l'État de Libye et la République turque (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Taher **Elsonni**



**Annexe à la lettre datée du 13 mai 2020 adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Libye
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

**Communiqué du Ministre libyen des affaires étrangères en date
du 11 mai 2020 sur la déclaration faite par Chypre, l'Égypte,
les Émirats arabes unis, la France et la Grèce au sujet
du mémorandum d'accord signé entre l'État de Libye
et la République turque**

Le Ministère libyen des affaires étrangères du Gouvernement d'entente nationale se déclare fort étonné de la déclaration conjointe faite par les Ministres des affaires étrangères chypriote, égyptien, français et grec, à laquelle se sont associés les Émirats arabes unis, à l'issue d'un débat sur les faits nouveaux survenus en Méditerranée orientale, qui comporte des propos captieux et démesurés en ce qui concerne l'État libyen et sa souveraineté nationale, et il tient à préciser ce qui suit :

- La déclaration conjointe sur les deux mémorandums d'accord signés entre les Gouvernements libyen et turc est une ingérence flagrante et une déformation des faits, qui sont inadmissibles. Pour ce qui est du mémorandum de délimitation des zones maritimes, nous nous trouvons contraints de rappeler qu'il a été signé entre les Gouvernements de deux pays de la Méditerranée dont les côtes se font face, conformément aux instruments internationaux, et qu'il ne porte aucunement atteinte aux droits d'une tierce partie. Si les pays qui affirment à présent avoir subi un préjudice, mettent en cause la Libye et compromettent sa souveraineté nationale étaient sincères, ils auraient communiqué avec le Gouvernement libyen qui s'était déclaré à l'époque disposé à parlementer et à expliquer son point de vue à toute partie craignant de subir un préjudice. Par ailleurs, toute partie peut recourir à la justice internationale, comme l'avaient fait la Libye, Malte et la Tunisie dans des cas semblables.
- Le Ministère rappelle aux États signataires de la déclaration qu'ils sont des États Membres de l'Organisation de l'ONU qui reconnaît le Gouvernement d'entente nationale, sous la présidence de Faiez Mustafa Serraj, comme étant le seul gouvernement légitime en Libye. Qui plus est, le mémorandum a été signé par un Gouvernement reconnu sur le plan international, qui exerçait sa souveraineté nationale. À cette fin, toute suspicion ou doute de nature à porter atteinte à la souveraineté nationale de la Libye compromet fondamentalement la crédibilité des gouvernements de ces pays aux yeux de leurs peuples et du monde entier, qui déforment les faits au service de leurs intérêts dans la région.
- Nous avons maintes fois déclaré que le Gouvernement d'entente, reconnu aux niveaux international, arabe et africain, exerçait ses droits légitimes consistant à défendre ses citoyens et protéger leurs droits économiques.
- Le Ministre s'étonne de ce que les Émirats arabes unis se soient joints à cette déclaration sur la Méditerranée orientale alors qu'ils n'en font pas partie, ce qui laisse entendre que leurs objectifs sont tout autres et les incitent à se solidariser avec un autre État qui, comme eux, est hostile au peuple libyen, puisqu'ils s'immiscent tous les deux dans les affaires intérieures libyennes.
- Les signataires de la déclaration passent sous silence l'évolution dangereuse de la crise libyenne, à savoir le coup d'état militaire de Haftar dans la partie est du pays, qui met en péril l'Accord politique libyen et les institutions légitimes qui

en émanent, et sa proclamation de la dictature et du retour à un régime totalitaire sur une partie du sol libyen. Les signataires de la déclaration ne mentionnent pas non plus l'intensification des pilonnages indiscriminés sans précédent menés par Haftar ces deux derniers jours, qui ont fait des dizaines de morts parmi les civils et détruit des installations civiles et des institutions de l'État, au cours d'une agression persistante contre la capitale, Tripoli, qui dure depuis plus d'un an. Ce pilonnage a touché de nouveau des missions diplomatiques. Ils font abstraction également du fait que les milices d'Haftar ont recruté dernièrement des mercenaires étrangers de diverses nationalités, avec le soutien direct des Émirats arabes unis et la fourniture constante d'armes et d'une assistance, comme l'indiquent les rapports du Groupe d'experts des Nations Unies.

- Le Ministère demande aux pays de la Méditerranée qui ont signé la déclaration de revoir leurs politiques à l'égard de la question libyenne et de prendre clairement position pour condamner l'agression contre Tripoli et les violations contre la population civile et de comprendre que leurs intérêts seraient mieux servis par un État civil, plutôt que par un régime totalitaire et dictatorial, qui terrorise son peuple en se servant de milices et de mercenaires.
-